

16 novembre 2023

(CSA SD « Bilan de rentrée »)

Un Comité social d'administration départemental s'est tenu ce jeudi 16 novembre 2023 en présence de M. MULLER (Directeur académique de la Côte d'Or). Vous trouverez ci-dessous un compte rendu des échanges lors de cette réunion.

Quelques éléments de la déclaration de l'UNSA Education concernant cette rentrée

L'UNSA Education demande le rétablissement de la technologie en 6eme

La technologie est un enseignement essentiel qui permet aux élèves de développer des compétences à part entière et pratiques, favorise des réussites et « booste » leur motivation. Cette discipline faisait la passerelle entre l'école et le collège en leur faisant découvrir l'ENT et en leur apprenant, notamment, à utiliser des outils fondamentaux pour leur scolarité au collège.

Les élèves issus des milieux défavorisés ont très souvent accès aux ENT que par l'intermédiaire d'un téléphone et maîtrisent moins bien l'environnement et l'utilisation d'un ordinateur. En supprimant cette heure de technologie, on accroît encore les inégalités.

L'UNSA Education demande plus de cohérences avec les rythmes scolaires

L'UNSA Education a pris acte des travaux scientifiques menés sur les rythmes de l'enfant et de l'adolescent qui indiquent que la priorité doit être donnée à la diminution significative de la durée de la journée scolaire. La mise en place de l'approfondissement et le soutien en 6eme, l'intervention des personnels du premier degré dans le cadre du pacte a eu une incidence importante sur l'organisation des emplois du temps « élève ». Il n'est pas rare de voir des classes de 6eme avoir cours de 8h00 du matin à 17h30. Comment être efficace sur toute une journée dans ces conditions ?

L'UNSA Education l'abandon des évaluations de 6eme et 4eme actuelles

Les modalités de passation des évaluations de 4eme ne peut guère servir d'appui pour les enseignants. L'UNSA Education rappelle que si les enseignants pouvaient piocher dans une banque d'outils d'évaluation ceux qu'ils jugeraient opportuns pour leurs élèves, alors ces évaluations de 4^e pourraient être utiles. En aval de ce processus évaluatif, il faudrait qu'ils aient accès à des pistes concrètes et efficaces de remédiation.

I – Effectifs et dotation horaires globalisée dans les collèges 2023-2024.

- ⇒ 47 collèges publics
- ⇒ 7 collèges privés sous contrat et 2 collèges hors contrat
- ⇒ 18 lycées publics dont 2 lycées professionnels
- ⇒ 10 lycées privés dont 4 hors contrats

⇒ Evolution des effectifs des collèges publics.

Nombre d'élèves : 18734 (-54) dont 43 ULIS

Nombre d'élèves en SEGPA : 637 (1)

⇒ Évolution des effectifs des collèges privés (sous et hors contrat).

Nombre d'élèves : 4002 (+9)

Nombre d'élèves en SEGPA : : 60

⇒ Dotation pour les collèges et SEGPA

SEGPA	DHG initiale	DHG finale	PF PACTE au 17/10/23
Totaux	1 430	1 187	75

Rentrée 2023 :

Collèges	Dotation initiale				Ajustements juin			Heures trajet	DHG finale	PF PACTE au 17/10/23
	HP	HSA	IMP	Total	HP	HSA	IMP			
Totaux	20 869,50	1 768,25	244,75	22 882,50	138,1	61,4	0	132	23 214	1 421,50

L' UNSA-Education, a rappelé son opposition au Pacte qui ne tient pas la promesse d'une revalorisation de 10% pour tous et toutes. Il va aggraver les inégalités femmes/hommes, dégrader massivement les conditions de travail des collègues et les conditions d'apprentissage des élèves, creuser les inégalités entre les écoles et les établissements et créer des tensions au sein des collectifs de travail.

Sa mise en œuvre à marche forcée, dans un flou absolu, vient ajouter de l'absurdité à un dispositif déjà bancal et inéquitable.

III – Accompagnement des élèves et des établissements : dotation en AED

Dotation d'AED en ETP	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
Total	364,25	366,5	370,25	407,75	416,25	416,75

L' UNSA-Education continue d'alerter le ministère sur la charge de travail qui ne cesse de s'alourdir pour les CPE et les personnels de vie scolaire sans moyens supplémentaires. Ces personnels sont souvent en première ligne et le ministère doit donner davantage de moyens humains à ces équipes.

L'UNSA Education a demandé des ressources supplémentaires pour qu'en cas d'arrêt maladie les personnels puissent être remplacés rapidement sans attendre (15 jours). Par ailleurs, il est inadmissible qu'un poste ne soit remplacé qu'à 75%.

L' UNSA-Education exige que les personnels qui n'ont pas reçu l'intégralité de leurs salaires en septembre soient régularisés immédiatement. Cette situation lourde à assumer les collègues est inadmissible.

IV – Orientation

⇒ Depuis 2019, le taux de redoublement en 3ème augmente en Côte-d’Or et de façon très marquée pour 2023 (pour l’Académie, ce taux pour 2023 est de 2,67).

⇒ Décisions d’orientation post-2nde GT

L’année 2023 est marquée par la baisse du taux départemental de décisions d’orientation en seconde GT dans la continuité des années précédentes. (-2 %) et la hausse concomitante des décisions d’orientation dans les voies professionnelles (+1,7 % pour la seconde professionnelle et +0,4 % pour la première année de CAP).

V – Ecole Inclusive

⇒ L’organisation reste inchangée sur 20 PIAL

⇒ Coordination départementale du Service de l’Ecole Inclusive (SEI) et des PIAL.

Les AESH référentes sont mobilisées régulièrement par les coordonnateurs de PIAL pour intervenir lors de réunions ou formations à l’attention des AESH de leur secteur de référence. Les AESH référentes exercent sur des quotités de travail de 100 % depuis décembre 2022 (60 % sur les missions d’accompagnement et 40% sur les missions de référentes).

⇒ Dotation T2 et HT2 : accompagnement des élèves en situation de handicap

Le nombre d’AESH est de 851 (721 T2 et 130 HT2) dont 98 % exercent depuis la rentrée sur une quotité de travail à 57%. De nouveaux recrutements sont prévus pour novembre 2023.

Afin d’harmoniser les quotités de travail des AESH, la DSDEN de Côte-d’Or a proposé à tous les AESH T2 et HT2 un contrat sur une quotité de travail de 57%. La proposition a été envoyée à 150 AESH. Il y a eu environ 20 refus à la date du 20/10/2023.

Comme c’est déjà le cas dans d’autres départements ou académie, l’UNSA Education demande à ce que les AESH puissent opter pour d’autres quotités horaires que le 50% et 57%.

Pour l’UNSA Education il est inadmissible que les AESH nouvellement cdisées n’ait perçu qu’un acompte sur le salaire de septembre.

⇒ Effectifs des élèves en situation de handicap.

Nombre élèves notifiés pour un accompagnement AESH par MDPH : 1 526 élèves (dont 801 individuel et 725 mutualisé)

Nombre élèves en attente d’un accompagnement : 47 élèves

⇒ Enseignement adapté : SEGPA

	2019-20	2020-21	2021-22	2022-23	2023-24
Nombre d’élèves SEGPA (13 SEGPA, dont 1 privée et 1 EREA à la rentrée 2021)	876	896	860	833	829

L' IEN ASH précise que les familles qui refusent d'inscrire leurs enfants en SEGPA sont de plus en plus nombreuses. Il va donc être important de travailler en « amont » pour changer l'image de la SEGPA.

La SEGPA, une structure à protéger et valoriser

Pour L'UNSA Education, la notion d'école inclusive doit englober l'ensemble des besoins éducatifs particuliers, et non seulement s'adresser aux seuls élèves en situation de handicap.

La SEGPA est une structure particulière unique qui permet aux élèves fragiles de se reconstruire scolairement et de construire un projet d'orientation solide. Il faut lui donner les moyens de « continuer à vivre ».

⇒ **Élèves à besoins spécifiques : UPE2A**

	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024
1er degré	145 dont 51 en UPE2A	145 dont 51 en UPE2A	188 dont 73 en UPE2A	270 dont 62 en UPE2A
2nd degré	208 dont 173 en UPE2A	261 dont 193 en UPE2A	376 dont 251 en UPE2A	395 dont 246 en UPE2A
TOTAL	353	406	564	655

Pour L'UNSA Education, la mise en place de dispositifs de 9h sont loin de répondre aux besoins réels du terrain. Le constat est souvent le même. Ce dispositif n'est pas en capacité à assurer la personnalisation des parcours et permettre à ces jeunes de trouver réellement leur place dans notre système éducatif.

⇒ **Instruction dans la famille (IEF) : 148 élève du 1deg et 81 pour le 2nd deg**

les effectifs des élèves instruits en famille qui suivent les cours du CNED sont de 102 élèves (29 pour le 1er degré, 73 pour le second degré)

⇒ **Devoirs faits**

L'accompagnement éducatif est mis en place dans tous les collèges de Côte d'Or sans distinction. Il regroupe les actions suivantes : dispositif Devoirs Faits (aide scolaire), pratique sportive, pratique artistique et culturelle.

L'accompagnement éducatif se compose d'une dotation en HSE et de crédits. L'utilisation de la dotation se répartie de la manière suivante :

- une allocation de 15 780 HSE, prioritairement destinée à la rémunération des enseignants volontaires intervenant auprès des élèves dans le dispositif « Devoirs Faits ».
- une allocation de 48 088,80 euros (dotation initiale de 76 692 euros) répartie entre 11 établissements demandeurs, destinée au développement du dispositif « Devoirs Faits » avec une association

Merci

Vos représentants UNSA Education : A. Coullenot, C. Julien, Y. Melet, Y. Plumet

Nous tenons à disposition des adhérents et sur demande les documents complets concernant de ce « Comité social d'administration départemental Conseil départemental de l'éducation nationale » Bilan novembre 2023